

salariés et les membres des professions libérales, et nommés pour une période de trois ans. Les fonds d'investissement ont été fournis par le gouvernement fédéral. La plupart des activités du Conseil sont exercées suivant la formule du recouvrement des frais au moyen de contrats adjugés à l'industrie, à des associations commerciales et à des organismes nationaux et internationaux. Le Conseil possède un laboratoire bien équipé pour l'exécution de travaux d'ingénierie, la recherche de solutions à des problèmes divers, la recherche et développement dans le domaine industriel liés à des projets exécutés dans la province, et il effectue contre remboursement des frais certains travaux de recherche pour d'autres clients au Canada ou à l'étranger.

Le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) joue un rôle important dans la stratégie industrielle du gouvernement du Québec. Sa fonction est de permettre aux innovations prometteuses de passer du stade de la planification au stade de l'exploitation industrielle et commerciale grâce à diverses formes d'aide. Le Centre est chargé de faire de la recherche appliquée et de mettre au point de nouveaux produits et processus, et il a concentré ses travaux particulièrement sur les applications dans les petites et moyennes entreprises. Il tente ainsi d'aplanir les difficultés rencontrées par les entreprises qui ne peuvent disposer des installations de recherche essentielles à leur développement économique et technologique.

La Fondation de recherches de l'Ontario, établie en 1928, est une société indépendante créée par une loi spéciale du gouvernement de l'Ontario. Son conseil d'administration est composé de personnalités éminentes du monde de l'industrie, du commerce et de la science. Au début, elle était financée par une caisse de dotation, à laquelle ont souscrit des sociétés industrielles et commerciales par l'entremise de l'Association canadienne des manufacturiers, et par une subvention provinciale correspondante. La majeure partie de son revenu provient des recherches contractuelles exécutées surtout pour le compte de l'industrie. Depuis 1967, le gouvernement provincial lui verse directement une subvention annuelle proportionnelle au revenu qu'elle tire de l'industrie canadienne. La Fondation vise surtout le développement de l'industrie canadienne par l'application de la science et de la technologie. A la demande de divers paliers de gouvernement, elle effectue des recherches sur les besoins fédéraux et provinciaux. Elle ne limite pas son activité à l'Ontario; elle effectue, à des conditions analogues, des travaux de recherche pour n'importe quel organisme au Canada.

La Fondation exécute des travaux de recherche, développement et d'essai dans le domaine industriel pour le compte de sociétés et d'organismes gouvernementaux, et elle maintient une installation efficace pour la recherche appliquée et le développement à l'intention de l'industrie et des organismes gouvernementaux. Les fonds octroyés par le gouvernement de l'Ontario aident à soutenir la recherche d'appoint nécessaire, et permettent de porter à l'attention de l'industrie et des organismes gouvernementaux les secteurs de recherche qui laissent entrevoir des avantages économiques ou sociaux. Située au Centre de recherches de Sheridan Park près de Toronto, la Fondation compte à son service environ 300 scientifiques, ingénieurs, techniciens et employés de soutien.

Depuis sa création, la Fondation a fourni un large éventail de services scientifiques et techniques à de nombreuses sociétés, grandes et petites. Les services varient depuis les enquêtes à court terme, les études de marché et les études de faisabilité jusqu'aux études scientifiques fondamentales de longue haleine, en passant par la mise au point de produits et de procédés. Tous les travaux sont confidentiels, y compris les renseignements commerciaux, techniques ou juridiques fournis par les clients actuels ou éventuels de l'organisme. Les brevets résultant des travaux de recherche et développement sont enregistrés au nom du client.

Le Conseil de recherches du Manitoba se compose de sept membres et de quatre comités consultatifs représentant les industries axées sur l'utilisation des